

# Compte-rendu du Bureau Syndical du Mercredi 2 Mai 2018 à Le Pouzin

Étaient présents : M. Dominique CHAMBON, M. Alain LOUCHE, M. Gérard GRIFFE, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Maurice QUINKAL, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, Mme Stella BSERENI, M. Maurice WEISS.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE, M. Patrick GILLES (CD07).

**Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h30**

## 1/ Etat des lieux des collectivités adhérentes :

M. Maurice QUINKAL présente les dernières demandes d'adhésions (6 communes).

Le Syndicat Mixte des Inforoutes compte à ce jour 423 collectivités adhérentes pour une population totale de 456 635 habitants. Proportionnellement, 94% des communes ardéchoises et 22% des communes drômoises sont adhérentes.

M. Maurice QUINKAL évoque également les autres sollicitations en cours. Ces adhésions et sollicitations permettent de confirmer que le service rendu aux collectivités correspond bien à leurs besoins.

## 2/ Présentation du bilan du premier trimestre 2018 :

M. Maurice QUINKAL présente un bilan des activités du premier trimestre 2018, l'ensemble des activités du Syndicat est en augmentation.

Il est à noter que la nouvelle activité sur la mission de délégué à la protection des données (DPD) débutée depuis un mois avec le recrutement de Mme Miléna GASPARIAN (Juriste) connaît un démarrage plus important que prévu. A ce jour déjà 13 collectivités ont commencé le travail avec le Syndicat et environ 200 demandes sont en cours.

M. Maurice QUINKAL propose aux élus d'anticiper d'ores et déjà le recrutement d'un nouvel agent afin de répondre aux sollicitations.

Après une discussion des membres du Bureau Syndical, il est proposé que le recrutement soit lancé une fois que l'activité le permettra. Le Syndicat Mixte aura une meilleure visibilité quant à son futur local pour accueillir un nouvel agent et sera fixé sur la reprise du personnel dans le cadre du transfert de l'activité de maintenance des collègues ardéchois par le Conseil Départemental de l'Ardèche.

## 3/ Remboursement de frais à des agents :

M. Maurice QUINKAL indique que Mme ROCHE Estelle a dû avancer le paiement de la visite médicale concernant son renouvellement de temps partiel thérapeutique pour un montant de 25 euros et Mme GASPARIAN Miléna sa visite médicale initiale d'embauche pour un montant de 25 euros également.

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du Bureau Syndical de procéder aux remboursements de ces deux agents. Les membres du Bureau Syndical approuvent à l'unanimité ces remboursements de frais.

## 4/ Point futur local situé au Pouzin

M. Maurice QUINKAL donne la parole à Me Dominique CHAMBON.

Me Dominique CHAMBON, rappelle l'offre d'achat du Syndicat Mixte à hauteur de 750 000 € pour le bail à construire et le terrain. Le tribunal de Commerce de Romans le 21 Février dernier a jugé la liquidation judiciaire de la société LVEV et décidé dans le cadre de l'ordonnance, de la vente du bail à construire au Syndicat Mixte pour un montant de 750 000€, hors l'ordonnance ne prend en compte que le bail à construire (sans le terrain).

A la suite de cette ordonnance les banques, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, ne souhaitent pas lever leurs hypothèques en refusant la valorisation du terrain à 1€ symbolique.

Les bureaux de Privas ne permettant plus de travailler dans des conditions optimales, et l'ordonnance du Tribunal devenant caduque le 21 juin prochain, de nombreux échanges ont eu lieu entre les banques et le Syndicat Mixte, afin de faire avancer le projet.

Me Dominique CHAMBON indique qu'il y a alors deux méthodes envisageables pour essayer de débloquent le dossier :

- Soit lancer une procédure de saisie immobilière auprès du Tribunal de Grande Instance de Privas (délai de 6 mois avant jugement)
- Soit négocier un arrangement à l'amiable avec les deux banques.

Me Dominique CHAMBON indique que les deux banques accepteraient de lever les hypothèques si les Inforoutes formulent une nouvelle offre : 750 000 euros pour le bail à construire et 50 000 euros pour le terrain.

Les membres du Bureau Syndical acceptent de reformuler l'offre selon ces nouveaux montants afin de pouvoir avancer sur le dossier et de pouvoir lancer le projet de Campus Numérique.

## 5/ Point sur la fin de l'activité de maintenance informatique des collèges ardéchois

M. Maurice QUINKAL fait part aux membres du Bureau Syndical de l'état des lieux de la reprise de deux agents par le Conseil Départemental suite à la ré-internalisation de la maintenance informatique des collèges.

M. Maurice WEISS indique que les entretiens des trois agents (Julien FERREIRA, Mathieu ESQUIROL, Johan LEFEBVRE) se sont bien passés au niveau du Conseil Départemental.

Cependant le fait qu'un des agents soit catégorie B alors que les recrutements sont sur des postes de catégorie C pose un souci. M. Maurice WEISS évoque aussi les comportements inopportuns de ce même agent lors d'une réunion de travail dans un collège et de ses relations parfois compliquées avec le chef de projet informatique des collèges du Département.

M. Maurice QUINKAL présente la cartographie de domiciliation des trois agents concernés, expliquant que le choix du département aura un impact financier dans le cas du recrutement final des deux agents de catégorie C. En effet dans cette hypothèse, le Syndicat Mixte n'aurait plus de technicien informatique dans le secteur sud du département, ce qui engendrera par voie de conséquences des frais de déplacements et des pertes de temps de travail importants.

M. Alain LOUCHE et M. Jean Pierre LEFEBVRE s'étonnent du fait que le Conseil Départemental ne profite pas de la technicité de l'agent de catégorie B qui supervise aujourd'hui l'activité Collège au sein du Syndicat. M. Alain LOUCHE indique que cet agent a fait du bon travail au collège de Privas et qu'à présent il n'y a plus de mécontentement comme cela pouvait être le cas il y a 2 ans.

M. Maurice WEISS indique que les offres d'emploi ne sont pas sur des postes dédiés à la maintenance des collèges mais bien sur des postes de techniciens informatiques pour intégrer la Direction du Système Informatique du Département. Les agents recrutés interviendront dans les CMS, Service des Routes, Service du Département et aussi dans les collèges à la différence de ce jour au Syndicat Mixte où deux agents sont dédiés à temps plein sur les collèges et deux autres à temps partiel.

Me Dominique CHAMBON regrette que la décision prise par le Bureau Syndical l'année dernière de valoriser un agent suite à son travail de préparation et à sa réussite au concours externe de catégorie B soit pénalisante aujourd'hui.

De plus Me Dominique CHAMBON ajoute qu'il faudra prévoir de procéder à une nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte (suite à l'ajout en 2014 du paragraphe qui fait référence à la maintenance des collèges ardéchois) et ainsi faire délibérer l'ensemble des collectivités sur ce sujet-là.

M. Maurice WEISS ayant eu réponse à ses interrogations sur le déroulé des événements passés entre le Département et le SMI suite à la décision interne de cette reprise de compétence depuis un an, M. Maurice WEISS va se rapprocher des services du Conseil Départemental pour voir ce qu'il est possible de faire afin de trouver la meilleure solution pour les deux parties.

## 6/ Demande de location de nos différents locaux

M. Maurice QUINKAL présente la demande du Syndicat Mixte Centre Ardèche de louer 3 bureaux dans le futur local du Syndicat au Pouzin et ce à compter du 1er juillet.

Au vu des événements sur la signature de l'acte de vente qui n'est toujours pas programmé (et sans visibilité à court terme) et potentiellement des travaux à effectuer avant d'investir les lieux (fuite d'eaux, finition...), les membres du Bureau Syndical ne peuvent pas s'engager sur ce timing trop serré et ne souhaitent donc pas donner suite à cette demande pour le moment.

## 7/ Création d'un emploi temporaire

M. Maurice QUINKAL fait part aux membres du Bureau Syndical des projets actuels de développement dans le cadre du projet avec l'Association des Maires Ruraux de France, il est proposé aux membres de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 1 an.

Les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité ce recrutement.

**La séance est levée à 20 h 30.**